

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



PROVISOIRE
T/FV.1297
29 juillet 1967
FRANCAIS

Trente-quatrième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPTIEME
SEANCE

Présidente : Mlle BROOKS (Libéria)

- Ouverture de la trente-quatrième session
- Hommage à la mémoire de M. Francis Brown
- Adoption de l'ordre du jour 1
- Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs 2
- Election du Président et du Vice-Président 3
- Souhais de bienvenue aux nouveaux représentants du Conseil de tutelle
- Organisation des travaux

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en document miméographié sous la cote T/SR.1297. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

OUVERTURE DE LA TRENTE-QUATRIEME SESSION

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je déclare ouverte la trente-quatrième session du Conseil de tutelle.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. FRANCIS BROWN

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Au cours de la période intérimaire qui s'est déroulée depuis la clôture de la dernière session du Conseil de tutelle, notre éminent Président, M. Francis Brown, a déposé l'armure qu'il avait endossée pour défendre la paix et la compréhension dans le monde et il est passé au silence de la tombe.

Je suis certaine d'être l'interprète des membres du Conseil en exprimant notre tristesse et notre sympathie à la délégation du Royaume-Uni à l'occasion de la perte que ce pays vient de subir et je prie le Président de cette délégation de bien vouloir transmettre au Gouvernement de Sa Majesté, à Mme Brown, ainsi qu'à ses proches nos sincères condoléances.

Je crois qu'il sied que les membres du Conseil réunis ici aujourd'hui rendent hommage, comme il convient, à cette éminente personnalité qui, avec efficacité, avec force, avec patience et compréhension, avec douceur et courtoisie, a su mener à bien les délibérations de la précédente session du Conseil de tutelle, et s'est acquitté de ses fonctions et de ses devoirs, en tant que Président du Conseil, avec autant de diligence que de compétence. Je prie donc les membres du Conseil de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de M. Francis Brown, Président de la trente-troisième session du Conseil de tutelle.

Les membres du Conseil, débout, observent le silence.

M. SHAW (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est très touchée de l'hommage spontané et sincère que vous-même, Madame, en tant que Vice-Présidente, ainsi que les membres du Conseil, venez de rendre à la mémoire du Président de la trente-troisième session du Conseil de tutelle, M. Francis Brown.

M. Francis Brown a présidé tout au long la trente-troisième session du Conseil de tutelle et il serait oiseux d'ajouter quoi que ce soit à ce que vous avez bien voulu rappeler, Madame, en ce qui concerne les qualités qui ont marqué cette présidence. M. Brown a également représenté mon pays avec distinction à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et au Comité spécial des Vingt-Quatre.

M. Shaw (Royaume-Uni)

Francis Brown était un homme très doué, ce qui lui a valu le respect et l'affection de ses collègues de la délégation du Royaume-Uni ainsi que l'amitié de membres de bien d'autres délégations. Aucun de ceux qui l'ont approché n'ont manqué d'être frappés par son dévouement au service du devoir, par sa courtoisie indéfectible, par son affabilité envers autrui, et par-dessus tout par sa sincérité qui ne trompait pas.

Je me fais le porte-parole de tous les membres de la délégation du Royaume-Uni en exprimant notre profonde reconnaissance pour les sentiments de sympathie que vous avez exprimés, Madame la Présidente, aujourd'hui à notre délégation, au nom de tous les membres du Conseil. Ce serait manquer à mon devoir que de ne pas saisir cette occasion pour remercier ici les innombrables personnes qui ont exprimé leurs condoléances au cours des dernières semaines, de la part d'autres missions, aux membres de la délégation du Royaume-Uni.

Mais avant tout, c'est à Madame Brown et à ses enfants que nous devons penser à l'occasion de cette perte tragique et si prématurée. Je suis certain que l'hommage sincère rendu aujourd'hui par le Conseil à la mémoire de Francis Brown sera un réconfort et une aide pour eux dans leur tristesse. Ma délégation veillera à ce que les paroles de sympathie que nous avons entendues aujourd'hui en l'honneur de Francis Brown, ancien ami et collègue de ce Conseil, soient transmises le plus rapidement possible à Madame Brown et à sa famille.

POINT I DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (T/1657 et Add.1)

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer maintenant l'attention du Conseil sur l'ordre du jour provisoire qui figure au document T/1657 et Add.1, et je demande aux membres du Conseil qui voudraient le commenter de bien vouloir prendre la parole.

M. EASTMAN (Libéria) (interprétation de l'anglais) : J'ai une brève observation à faire, Madame la Présidente, au sujet du point 8 de l'ordre du jour provisoire. Il n'y est fait aucune allusion à certaines résolutions importantes relatives aux Territoires sous tutelle du Papua et de la Nouvelle-Guinée. J'ai particulièrement à l'esprit les résolutions 2112 (XX) et 2227 (XXI). Elles sont pertinentes; elles ont trait à la vie même du Territoire et je suis stupéfait de ne pas les voir mentionnées avec d'autres au point 8.

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je demande au représentant du Libéria de bien vouloir se reporter au point 10 en lui demandant s'il maintient sa position.

M. EASTMAN (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Ai-je bien compris que le point 10, puisqu'il n'est pas inscrit avec le point 8, sera traité séparément et que les rapports émanant du Gouvernement australien, par exemple, seront présentés à cette session?

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je crois que par le passé, les deux points ont été examinés simultanément. Cependant, si une délégation désire les voir traités séparément, et le déclare, le Conseil peut en décider ainsi.

M. EASTMAN (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Je crois comprendre que ces deux points seront examinés séparément. Si tel n'était pas le cas, je le demanderais officiellement.

M. MCCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer simplement que lorsque les questions relatives aux territoires australiens seront mises en discussion, il y aura certainement un chevauchement sur bien des égards. Il paraîtrait donc logique que ces points soient examinés simultanément plutôt que séparément, en raison précisément de ce chevauchement, afin de gagner du temps, d'éviter des répétitions et des doubles emplois.

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : D'après l'ordre du jour, ces deux points semblent distincts. Je crois que le représentant de l'Australie a officiellement fait une objection à l'encontre de la question soulevée par le représentant du Libéria et je lui demande s'il maintient sa position. Le représentant du Libéria a proposé officiellement que ces deux points soient examinés séparément. Je demande donc au représentant de l'Australie, qui a présenté une objection officielle à l'encontre de cette procédure, s'il maintient son opinion.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Il est très difficile de faire changer d'avis le représentant de l'Australie, Madame la Présidente. Je maintiens donc mon point de vue, car dans un souci de simple logique, et ayant à traiter de ces questions qui représentent pour elle un intérêt particulier, ma délégation mettra à la disposition du Conseil tous les renseignements pertinents, mais ces derniers auront trait à toutes les questions. Je crois que ce serait faire double emploi, perdre du temps et déployer des efforts inutiles que de prendre la décision officielle de traiter ces points séparément.

M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique voudrait tout d'abord s'unir aux paroles de sympathie qui ont été prononcées ici à l'occasion de la mort prématurée de M. Francis Brown. Nous prions le représentant du Royaume-Uni de bien vouloir transmettre nos sentiments de condoléances les plus sincères à la délégation du Royaume-Uni à l'occasion de cette perte regrettable.

Je ne comprends pas très bien, Madame la Présidente, ce que nous faisons en ce moment au Conseil. Discutons-nous de l'adoption de l'ordre du jour ou de l'organisation des travaux? Il me semble qu'avant d'aborder l'organisation des travaux de notre Conseil, il serait préférable d'adopter l'ordre du jour pour savoir si nous sommes d'accord pour discuter de toutes les questions qui y figurent. Ensuite, nous pourrions nous occuper du point 3, de l'élection du Président et du Vice-Président. Lorsque le Président aura été élu, nous pourrions passer à l'organisation des travaux. C'est ainsi que j'imaginai la procédure de notre séance d'aujourd'hui. Je crois d'ailleurs qu'à la suite de l'examen du point 3 de l'ordre du jour, les délégations pourront traiter de l'organisation des travaux.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à appuyer ce qu'a dit notre collègue de l'Union soviétique, Madame la Présidente.

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : J'étais sur le point de demander au représentant du Libéria et au représentant de l'Australie d'accepter la suggestion du représentant de l'Union soviétique. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'ordre du jour pour la trente-quatrième session du Conseil de tutelle est adopté.

L'ordre du jour est adopté.

SOUHAITS DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX REPRESENTANTS AU CONSEIL DE TUTELLE

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire le rapport du Secrétaire sur la vérification des pouvoirs, je voudrais saisir cette occasion pour adresser quelques paroles de bienvenue aux membres du Conseil et notamment aux nouveaux venus au sein de cet organe des Nations Unies.

La Présidente provisoire

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au nouveau Sous-Secrétaire pour le Département de la Tutelle et des Territoires non autonomes, M. Djermakoye. Il a assumé ses nouvelles fonctions en janvier dernier et a apporté à son Département l'expérience qu'il a acquise au cours de nombreuses années d'éminents services pour son pays, tant chez lui qu'aux Nations Unies. M. Djermakoye a été Ministre de la justice du Niger, Ministre de la coopération internationale et représentant permanent du Niger auprès des Nations Unies. Il a été le premier Ambassadeur de son pays à Washington. Auparavant, il s'était distingué en qualité de sénateur au Sénat français et de conseiller à l'Assemblée de l'Union française. Je suis sûre qu'avec cette riche expérience, M. Djermakoye viendra enrichir le Conseil de tutelle et, en ma qualité d'Africaine, je tiens tout particulièrement à lui souhaiter la bienvenue. Je forme des vœux pour le succès de ses efforts dans l'application des buts et objectifs de la Charte aux peuples qui luttent encore pour accéder à l'indépendance.

Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni, M. Shaw, ainsi qu'au nouveau représentant de la Chine, M. Lin. Ceux d'entre nous qui ont participé aux travaux du Conseil pendant de nombreuses années éprouvent des sentiments un peu mêlés. En effet, nous sommes attristés de ne plus voir parmi nous des visages aussi familiers que ceux de M. Chiping Kiang, de la Chine, et de M. Corner, de la Nouvelle-Zélande. Je suis sûre que le Conseil n'oubliera jamais ce qu'il leur doit du fait de leurs objectifs élevés et des importantes contributions qu'ils ont apportées à nos travaux.

Je prie les représentants de la Chine et de la Nouvelle-Zélande de bien vouloir dire à nos anciens collègues, M. Corner et M. Chiping Kiang, combien ils nous manqueront. Ils ont donné un exemple de travail acharné et de dévouement aux principes du système de tutelle que nous ne saurions manquer de reconnaître et que nous nous efforcerons de suivre.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA VERIFICATION DES POUVOIRS

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je voudrais maintenant informer le Conseil que le Secrétaire général n'a pas encore reçu tous les pouvoirs. Je propose donc que nous ajournions l'examen de ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. S'il n'y a pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

La PRESIDENTE PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : A chaque session du Conseil, nous devons élire le Président et le Vice-Président de la session. Nous allons donc maintenant procéder à l'élection du Président au scrutin secret, conformément à l'article 41 du Règlement intérieur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

A l'unanimité, Mlle Angie Brooks (Libéria) est élue Présidente du Conseil.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Vous venez d'élire votre humble serviteur à la présidence du Conseil de Tutelle pour sa trente-quatrième session. Permettez-moi, au nom du Gouvernement du Libéria et en mon nom personnel, de vous remercier de la confiance que vous m'avez ainsi témoignée.

Je rappellerai que le Conseil, dans le passé, a élu à ce poste des représentants particulièrement qualifiés dont les trois derniers furent M. Corner de la Nouvelle-Zélande, M. Naudy de la France et feu M. Brown du Royaume-Uni.

La Présidente

Je dois reconnaître qu'il me sera difficile de me hisser à leur hauteur, mais je m'efforcerai de faire de mon mieux. En songeant aux tâches et aux responsabilités qui attendent encore ce Conseil, et sans sous-estimer les difficultés, je voudrais me faire l'écho une fois de plus, ici, des espoirs et de la foi que les peuples qui vivent encore sous le système de tutelle et tous les peuples qui n'ont pas encore été libérés ont en les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, des Accords de tutelle et de la résolution 1514 (XV). Le Conseil va être appelé à voir comment les autorités administrantes s'acquittent des obligations qui sont les leurs, et ses Membres s'efforceront, j'en suis certaine, de s'acquitter de leur tâche de la manière la plus efficace.

Il est certes encourageant de savoir que sept des onze territoires placés à l'origine sous le régime de tutelle en sont maintenant sortis; mais ne nous estimons pas satisfaits de ce qui a été accompli et redoublons d'efforts pour hâter le jour où les territoires encore sous tutelle viendront occuper la place qui leur appartient de droit au sein de la Communauté des nations.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Vice-Président.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Voici le résultat du vote : nombre de bulletins déposés : 8; nombre de bulletins valables : 8. Mme Anderson a reçu 7 voix et M. Gaschignard une. Je déclare donc Mme Anderson élue aux fonctions de Vice-Président.

Madame la Vice-Présidente, je vous souhaite la bienvenue au sein du Bureau. Cette nomination me comble de joie, et sans vouloir donner l'impression aux messieurs qui représentent ici leur pays que je me laisse aller à une quelconque discrimination, je tiens à souligner le fait que c'est la première fois dans l'histoire du Conseil de tutelle que deux femmes dirigent son Bureau. Tous ici, j'en suis certaine, nous en sommes fiers, et je suis persuadée, quant à moi, que notre nouvelle Vice-Présidente nous apportera la plus grande contribution dans l'exercice de ses responsabilités.

Mme ANDERSON (Etats-Unis d'Amérique) (Vice-Présidente) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation des Etats-Unis et en mon propre nom, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection unanime à la Présidence de la trente-quatrième session du Conseil de tutelle. La sagesse dont a fait preuve l'Assemblée générale en choisissant le Libéria comme le seul membre élu du Conseil de tutelle se confirme aujourd'hui par la décision unanime des membres de ce Conseil.

Votre dévouement, Madame la Présidente, à la cause des droits de l'homme et aux principes que ce Conseil défend est bien connu et apprécié comme il se doit. Vous avez déjà présidé la quatrième Commission de l'Assemblée générale, puis, plus récemment, la Mission de visite qui s'est rendue en 1967 dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, et vous avez ainsi fait la preuve de vos qualités peu courantes, sachant vous attirer l'estime et l'affection de tous vos collègues.

Je voudrais, au nom de ma délégation, vous assurer de notre entière confiance et de notre plein appui dans l'exercice de vos fonctions présidentielles. C'est avec le plus grand plaisir que nous travaillerons ici sous votre direction.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au nouveau Sous-Secrétaire chargé du Département de la tutelle et des territoires non autonomes, M. Djermakoye. Nous avons vu M. Djermakoye représenter d'abord son pays avec distinction auprès des Nations Unies, puis servir les Nations Unies avec une égale distinction. Ma délégation a eu le plaisir, en particulier dans le cadre du Comité spécial des vingt-quatre, de travailler déjà avec M. Djermakoye et avec les membres de son secrétariat. Nous sommes persuadés pouvoir, dans le cadre du Conseil de tutelle, collaborer avec lui dans le même esprit.

C'est avec la plus grande tristesse que nous avons appris la fin tragique de M. Francis Brown, du Royaume-Uni. Il avait représenté ici son pays avec la plus exceptionnelle distinction et, l'an dernier encore, il présidait aux travaux de ce Conseil. M. Brown était à la fois, pour nous, un collègue apprécié, ainsi qu'un ami personnel très cher. Je voudrais prier le représentant du Royaume-Uni de transmettre à la famille de M. Brown les sincères condoléances de la délégation des Etats-Unis.

En regardant autour de moi, je vois ici un certain nombre de visages nouveaux. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à M. Gaschignard, représentant de la France; à M. Shaw, représentant du Royaume-Uni; à M. Lin, représentant de la République de Chine; à M. McDowell, représentant de la Nouvelle-Zélande; et à M. Chakhov, représentant de l'Union soviétique.

Nous sommes désolés d'apprendre que M. Shaw, représentant de l'Australie, est malade et n'a pu assister à cette séance, et nous voudrions prier M. McCarthy, qui le remplace ici, de lui présenter nos meilleurs voeux de prompt rétablissement. Quant à M. McCarthy lui-même, nous lui présentons nos félicitations pour sa nouvelle nomination et nous sommes heureux de le voir aujourd'hui parmi nous.

En terminant, je voudrais dire aux membres du Conseil combien je leur suis reconnaissante de la confiance qu'ils m'ont manifestée en me nommant au poste de Vice-Président de la Trente-quatrième session du Conseil de tutelle.

M. DJERMAKOYE (Sous-Secrétaire chargé du Département de la Tutelle et des Territoires non autonomes) : Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, vous remercier des aimables paroles que vous avez bien voulu prononcer à mon sujet pour, en quelque sorte, me présenter à tous puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur d'assister à l'ouverture d'une session du Conseil de tutelle depuis que j'ai pris mes fonctions de Sous-Secrétaire chargé du Département de la Tutelle et des Territoires non autonomes. Je ne me sens, il est vrai, toutefois pas complètement étranger ici car je compte parmi vous de nombreux amis qui furent mes collègues ces dernières années lorsque j'étais à la tête de la Mission du Niger; je suis particulièrement heureux de les retrouver ici et de les saluer aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord, au nom du Secrétaire général que je représente ici, exprimer à la délégation britannique et, par son entremise, au Gouvernement de Sa Majesté mes sincères condoléances à l'occasion de la mort de M. Francis Brown, Président de la 33ème session, dont nous ressentons tous cruellement la disparition. Ses éminentes qualités, son intelligence si vaste, son calme, sa sérénité au cours de débats parfois difficiles, sa foi dans l'oeuvre des Nations Unies avaient fait de lui une figure légendaire du Conseil de tutelle. Cet homme tout ensemble si affable, si ferme et si droit ne comptait ici que des amis et je suis sûr d'exprimer le sentiment général en disant à la délégation britannique que Francis Brown vivra longtemps encore dans la mémoire de ses collègues et dans celle de tous les pays à l'indépendance desquels il a si efficacement contribué.

Je voudrais aussi, Madame la Présidente, vous adresser mes plus sincères félicitations pour la brillante élection dont vous venez d'être l'objet et vous dire, ainsi qu'à tous, les voeux que je forme pour le succès des travaux de la 34ème session du Conseil. Votre grande intelligence, votre sens aigu de la justice et de la fraternité, votre expérience si profonde, l'intérêt constant que vous n'avez cessé d'apporter à l'oeuvre de décolonisation que poursuit ce Conseil sont les gages certains que le regretté et éminent M. Brown a un successeur de qualité qui continuera son oeuvre si profondément humaine.

Mes félicitations s'adressent tout naturellement aussi à Mme Anderson, Vice-Présidente, qui a été élue pour vous assister dans votre lourde tâche. Ses grandes qualités, qui sont si unanimement connues et appréciées, vont contribuer, j'en suis sûr, à faciliter et mettre très haut les travaux de ce Conseil.

GT/CB

M. Djermakoye (Sous-Secrétaire chargé
du Département de la Tutelle et des
Territoires non autonomes)

Ainsi que je l'exprimais il y a un instant, je ne me sens pas étranger parmi vous. J'ai, en effet, en tant que représentant du Niger toujours suivi vos travaux avec le plus grand intérêt, bien que mon pays ne soit pas membre de votre Conseil. Avec vous, je me suis réjoui, au cours des années, de voir le nombre des territoires sous tutelle constamment diminuer et de nouveaux pays accéder à l'indépendance. Comme vous, j'ai observé l'heureuse évolution que constatent dans les pays encore sous tutelle les missions de visite - et récemment encore celle que vous avez envoyée dans les îles du Pacifique, dont le rapport figure précisément à votre ordre du jour - et les progrès accomplis dans le domaine de la santé publique, de l'éducation, du développement économique. Ainsi que le Secrétaire général le faisait remarquer ici même il y a deux ans, le Conseil de tutelle "apporte une contribution inestimable à la cause de la décolonisation dont il favorise le processus pacifique tant par son système d'audition de pétitionnaires que par ses missions de visite dans les Territoires". (1245^{ème} séance)

Je ne doute pas que vos travaux, cette année encore, ne soient fructueux; mais j'espère surtout que n'est plus très éloigné le moment où ils deviendront sans objet, la totalité des territoires encore sous tutelle ayant accédé à l'indépendance. En effet, ainsi que le faisait observer également à cette même occasion le Secrétaire général, nous ne saurions oublier les objectifs fixés par la Charte ni le fait qu'une trop longue attente, en exaspérant les tendances extrémistes, risque de constituer une menace au développement harmonieux et au progrès pacifique des pays intéressés. M. Thant rejoignait là la pensée d'un éminent juriste américain, Justice Frankfurter, pour qui "justice delayed is justice denied".

J'ai la conviction que, pénétrés de l'importance de votre tâche, vous saurez y consacrer, comme ce fut le cas dans le passé, toutes les ressources de vos énergies et de vos intelligences. De mon côté, je tiens à vous assurer que je veillerai à ce que le Secrétariat continue de vous apporter toute son aide, ne ménageant aucune peine pour vous fournir tous les éléments d'information dont vous avez besoin afin que vos travaux, au cours de cette session, marquent une étape nouvelle et décisive dans la voie de la décolonisation et de la libération des peuples.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation croit, Madame la Présidente, qu'il s'imposait vraiment que vous occupiez ce poste. Votre vaste expérience des affaires des Nations Unies; votre expérience particulière des questions des territoires non autonomes, votre expérience des missions de visite, couronnée par votre présidence de la mission de visite récente dans les territoires sous tutelle des îles du Pacifique, - tout cela concordait admirablement pour que vous assumiez la présidence de cet organe principal des Nations Unies. Au surplus, pour avoir depuis de nombreuses années eu le grand privilège de votre amitié (amitié nullement affectée, mais plutôt stimulée par les divergences que nous pouvons avoir de temps à autre), et pour avoir appris, par expérience personnelle, à respecter en vous ces qualités d'humanité chaleureuse qui vous caractérisent : dévotion aux principes élevés, intégrité personnelle et dignité, je me dois de souligner que les mots que j'emploie ne sont pas de simple courtoisie. En votre personne, tout concourt à assumer cette présidence. Il s'imposait par ailleurs que le pays que vous représentez fût porté à la présidence du Conseil de tutelle. Je me rappelle que la dernière fois qu'un représentant du Libéria - Son Excellence M. Nathan Barnes - présida nos travaux, il le fit avec une compétence, une impartialité et une dignité qui non seulement favorisèrent les travaux du Conseil de tutelle, mais produisirent sur ce Conseil une impression durable, qui rehaussa la réputation de son pays.

Je puis vous assurer, tout au long des débats de ce Conseil, de la coopération et de la loyauté de la délégation australienne.

Il m'est spécialement agréable de m'engager à la même loyauté et à la même coopération envers notre vice-présidente. Je me trouvais ici quand elle vint pour la première fois parmi nous en tant qu'ambassadeur. J'ai apprécié son amitié personnelle et j'ai été le témoin admiratif de l'exercice des qualités qui la marquent d'une telle distinction. Je lui sais gré de l'expression de sympathie qu'elle a eue à l'endroit de M. Shaw, à qui je ne manquerai de la transmettre. Je la remercie des aimables paroles qu'elle a eues à mon égard.

M. McCarthy (Australie)

Madame la Présidente, avec une grâce émouvante vous venez de nous rappeler que, lors de nos dernières réunions, la présidence du Conseil était exercée par M. Francis Brown, du Royaume-Uni. Je voudrais, non seulement au nom de ma délégation, mais également en mon nom personnel, rendre un chaleureux hommage à notre ancien collègue; tous ceux qui l'ont connu et qui ont apprécié son amitié suivirent, l'an dernier, avec angoisse les progrès de la terrible maladie qui devait l'emporter; avec tristesse, nous l'avons vu lutter courageusement et, malgré ses souffrances, faire passer son devoir avant le souci de sa propre personne. Il fut un homme doué de qualités très rares; il possédait à la fois le courage, l'endurance et la bonté, alliage de qualités rarement rencontré. Il est bon de rappeler en ce Conseil de tutelle dédié à la cause de la liberté que, lorsque le monde était menacé par la tyrannie la plus monstrueuse qu'ait jamais connue l'histoire, un homme, - Winston Churchill - est devenu le symbole mondial de la résistance à cette tyrannie et que Francis Brown travailla à ses côtés, dans son propre personnel. Sans de tels hommes, sans leur appui et sans leurs qualités, Winston Churchill n'aurait jamais pu faire ce qu'il a accompli et n'aurait pas pu, par la force de sa personnalité, conduire le monde entier à la victoire finale. Par nature, Francis Brown était prêt, non seulement à s'offrir lui-même, à donner son temps, ses dons et ses facultés intellectuelles, mais également à donner jusqu'à sa vie pour la cause de la lutte mondiale; c'est ce qu'il fit jusqu'au jour de sa mort prématurée, malgré les cicatrices qu'avaient laissées les blessures subies au cours de la lutte pour la liberté du monde.

L'avoir connu et avoir travaillé à ses côtés fut pour nous un grand honneur. Francis Brown fut un exemple au service de son pays; il fut un exemple pour nous tous, ici, par ses connaissances, son courage et sa constante bonté. Quant à moi, je ne l'oublierai jamais et, dans les moments de détresse, je continuerai à puiser de la force dans son souvenir.

Je voudrais prier le représentant du Royaume-Uni de transmettre ces paroles, non seulement au Gouvernement de Sa Majesté britannique, mais également et personnellement à Mme Brown.

M. GASCHIGNARD (France) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter de votre élection unanime. Vos qualités, que nous connaissons de longue date, votre grande expérience des affaires du Conseil de tutelle, les hautes fonctions que vous avez exercées tant dans votre pays qu'aux Nations Unies, notamment à la tête de la Quatrième Commission et de la dernière Mission de visite en Micronésie nous sont la garantie d'une présidence efficace et compétente.

Nos félicitations très sincères s'adressent également à Mme Anderson, dont le passé éminent justifie pleinement le choix que le Conseil vient de faire.

La délégation française, enfin, est particulièrement heureuse d'accueillir parmi nous M. Djermakoye, nouveau sous-secrétaire chargé du Département de la tutelle et des territoires autonomes. Nous savons pouvoir compter sur son aide et sur ses conseils éclairés pour une conduite efficace de nos travaux.

La délégation française a ressenti très vivement la mort prématurée de M. Francis Brown, qui a présidé l'an dernier notre Conseil avec tant de distinction et qui a si bien servi son pays dans les organes des Nations Unies où il a eu l'honneur de le représenter. Tous ceux qui, comme nous, l'ont connu et aimé gardent le souvenir de ses qualités d'esprit et de coeur, non seulement de son intelligence et de sa compétence, mais encore de sa courtoisie, de sa bonté et aussi de son courage, dont il avait déjà donné la preuve pendant la guerre ainsi qu'en témoignaient les graves blessures qu'il reçut en combattant (sauf erreur de ma part) sur le sol de mon pays. Je vous prie, Madame la Présidente, de bien vouloir transmettre à la délégation britannique ainsi qu'à Mme Brown et ses enfants, les condoléances attristées et la vive sympathie de la délégation française en ces pénibles circonstances.

M. LIN (Chine) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, au nom de la délégation chinoise, exprimer notre profond chagrin à l'occasion du décès de M. Brown, président du Conseil de tutelle à la séance précédente. Nous tenons à exprimer nos condoléances à sa famille. Je m'associe aux sentiments qui ont déjà été formulés par les orateurs qui ont pris la parole avant moi.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau Sous-Secrétaire, qui prend le Département chargé de la tutelle et des territoires non autonomes déjà doué d'une grande expérience dans les affaires diplomatiques. Je suis certain qu'il sera d'une grande aide pour les délibérations du Conseil de tutelle.

Madame la Présidente, je voudrais maintenant vous féliciter sincèrement pour votre élection unanime à la présidence du Conseil de tutelle. Vous avez rempli avec distinction les fonctions de représentante à ce conseil jusqu'à présent, les fonctions de Présidente de la Quatrième Commission et, récemment, de Présidente de la Mission de visite dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. En vous portant aux fonctions de Présidente, le Conseil de tutelle reconnaît les services éminents que vous avez déjà rendus au système de la tutelle internationale et aux peuples des territoires sous tutelle.

Je voudrais également féliciter Mme Anderson, qui vient d'être élue Vice-Présidente du Conseil. Mme Anderson a déjà une brillante carrière au service de son pays. Il est heureux que le Conseil de tutelle ait Mme Anderson comme Vice-Présidente.

Le Conseil de tutelle doit être félicité d'avoir élu comme Présidente et Vice-Présidente deux femmes aussi distinguées; c'est un bon exemple donné à tous les autres organes des Nations Unies et à tous les territoires sous tutelle. Qu'il ne soit jamais dit maintenant que le Conseil de tutelle a méconnu le statut de la femme ou qu'il n'a pas reconnu chez elle les qualités diplomatiques et intellectuelles.

M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Madame la Présidente, nous tenons à vous féliciter très chaleureusement pour votre élection à la présidence de la trente-quatrième session du Conseil de tutelle. Nous connaissons votre grande expérience des travaux du Conseil; nous savons vos qualités; nous savons que vous vous dépenserez sans compter pour la cause des territoires sous tutelle, afin d'atteindre les nobles objectifs que se sont fixés les Nations Unies. Selon nous, le Conseil de tutelle doit lutter âprement pour mettre en oeuvre les principes de l'Organisation des Nations Unies et les décisions des Nations Unies qui concernent directement les territoires sous tutelle.

M. Chakhov (URSS)

Voici pourquoi nous constatons avec plaisir que la Présidence de la présente session n'est pas assurée par le représentant d'une puissance coloniale mais par la représentante d'un pays africain qui s'est libéré du joug colonial et qui s'est distingué dans la lutte contre le colonialisme.

Madame la Présidente, nous vous adressons nos meilleurs vœux de succès dans la direction de nos travaux et nous espérons que nous progresserons vers la réalisation des buts de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et vers l'application des décisions récentes de l'Assemblée générale sur les territoires sous tutelle.

Je voudrais aussi saluer Madame Anderson et souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Djermakoye, nouveau Sous-Secrétaire du Département de la tutelle et des territoires non autonomes. J'exprime l'espoir que l'ambassadeur Djermakoye saura, lui-aussi, contribuer à la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

M. McDOWELL (Nouvelle Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le premier et triste devoir de ma délégation est de prier la délégation du Royaume-Uni de transmettre les condoléances de la Nouvelle-Zélande à la femme et à la famille de notre très cher Président disparu, Francis Brown.

En félicitant Francis Brown de la façon dont il avait mené nos travaux à la fin de la dernière session, ma délégation avait dit qu'elle ne pouvait imaginer un compliment plus grand que de dire que Francis Brown avait suivi les plus hautes traditions du service diplomatique britannique. Nous pensons toujours qu'il ne peut y avoir de plus beaux compliments. Francis Brown était un homme d'une grande sensibilité et d'une parfaite correction et ce Conseil et ses membres ont beaucoup perdu par sa disparition.

Madame la Présidente, il est parfaitement approprié que vous assumiez la présidence de cette session du Conseil de tutelle. Vous êtes la représentante du Libéria, l'un des deux Etats africains qui ont mené la lutte de l'Afrique ici, seuls, aux Nations Unies, pendant dix ans. Le Libéria et l'Ethiopie ont maintenant été rejoints par trente-six Etats africains mais ces deux délégations demeurent toujours à l'avant-garde de la bataille, spécialement dans le domaine de la décolonisation.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Ma délégation a une raison particulière de se rappeler la façon dont vous personnellement, Madame la Présidente, avez, à la vingtième session de l'Assemblée générale, défendu vos principes avec courage et honnêteté. Le Conseil a pour tradition de choisir les gens non seulement en se fondant sur leur origine nationale mais aussi sur la base de leurs qualités personnelles. Tant du point de vue de la formation juridique que de votre expérience acquise dans le service diplomatique libérien ainsi qu'au cours de votre présidence à la Quatrième Commission, vous êtes éminemment qualifiée pour diriger nos travaux. Je pourrais ajouter que, par tempérament, vous l'êtes également.

Je voudrais également féliciter la représentante des Etats-Unis. Cette alliance constitue un Bureau assez formidable. Je suis sûr que nos travaux acquerront de la grace et de la distinction à la fois en raison de la contribution intellectuelle de ces deux femmes remarquables à nos travaux et en raison aussi de leur élégance.

Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue au Sous-Secrétaire, l'ambassadeur Djermakoye. Nous sommes certains que nous profiterons de ses conseils et de son expérience dans cette tâche de décolonisation.

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais vous remercier des paroles aimables que vous avez bien voulu prononcer à l'égard de mon Ambassadeur. Il quitte le travail de ce Conseil avec beaucoup de regrets et je sais qu'il souhaiterait que je vous exprime sa reconnaissance pour les paroles que vous-même et d'autres membres ont bien voulu prononcer à propos de son travail ici.

M. EASTMAN (Libéria) (interprétation de l'anglais) : C'est la seconde fois que cet auguste organe honore mon pays, en élisant d'abord l'ambassadeur Barnes comme Président et maintenant vous-même, Madame, comme Présidente de la trente-quatrième session. Nous sommes vraiment très honorés et nous considérons comme un privilège que notre contribution ait reçu l'approbation de ce Conseil au point qu'il a élu l'un de nos citoyens à la tête de son Bureau.

Ma délégation transmettra à mon pays la nouvelle de ce vote et la façon dont le Conseil a élu Mademoiselle Brooks à la tête de ce Bureau.

M. Eastman (Libéria)

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous au Sous-Secrétaire, l'ambassadeur Djermaakoye, avec lequel j'ai eu le privilège de travailler. Je sais que notre tâche qui consiste à mettre fin à la décolonisation et à libérer les peuples dans le monde sera facilitée par sa vaste expérience.

Enfin, ma délégation est extrêmement attristée par la mort de M. Francis Brown, un ami, un collègue, un homme qui avait su acquérir le respect de tous par ses principes élevés et ses nobles idéaux. Nous voudrions nous associer aux condoléances qui ont été adressées au Gouvernement et au peuple du Royaume-Uni ainsi qu'à sa famille éprouvée.

M. SHAW (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Madame la Présidente, je voudrais vous adresser les plus vives félicitations de la délégation du Royaume-Uni pour votre élection unanime à la présidence de ce Conseil et vous dire combien heureux nous sommes de travailler sous votre direction. Le Libéria a toujours joué un rôle de premier plan dans les délibérations des Nations Unies et en ce Conseil en particulier. Vous-même, Madame, êtes l'une de ses filles les plus distinguées. Vous avez une liste impressionnante de succès académiques obtenus dans les universités de différents pays, y compris le mien. Vous avez eu une carrière juridique remarquable et vous avez joué un rôle considérable dans les affaires étrangères de votre pays au cours des douze dernières années. Votre sagesse et votre expérience ont très vite été reconnues ici, aux Nations Unies, où vous avez été élue présidente de la Quatrième Commission de la seizième session de l'Assemblée générale en 1961. Vous avez participé à trois missions de visite nommées par ce Conseil et vous étiez Présidente de la mission la plus récente dans les îles du Pacifique. Ma délégation a de bonnes raisons de vous être reconnaissante de votre coopération et de votre collaboration en qualité de Vice-Présidente à la précédente session de ce Conseil.

Mais vous ne vous contentez pas de ces nombreuses qualifications : vous avez également joué un rôle capital dans un certain nombre d'organisations féminines, notamment la Fédération internationale des femmes juristes. Etant la première femme qui présidera aux travaux du Conseil de tutelle, vous apportez une distinction sans rivale à votre tâche.

M. Shaw (Royaume-Uni)

Ma délégation éprouve le plus grand plaisir à vous faire ses vœux les meilleurs et elle est sûre que des succès et des réalisations positives marqueront votre mandat.

Il nous appartient aussi de féliciter sincèrement la représentante des Etats-Unis, l'ambassadeur Anderson, de son élection au poste de Vice-Présidente. Madame Anderson a une expérience très grande des problèmes coloniaux, non seulement en ce Conseil mais dans d'autres organes des Nations Unies. En acceptant le poste de Vice-Présidente et en étant élue à ces fonctions, elle donne une preuve de plus de son attachement aux responsabilités que nous avons tous au titre des Chapitres XII et XIII de la Charte. En prenant ses nouvelles fonctions, Madame Anderson, en tant que représentante d'un pays qui a toujours apporté une contribution remarquable aux travaux de ce Conseil, contribuera, nous en sommes sûrs, à maintenir pleinement la réputation qu'a ce Conseil d'aborder les problèmes qui se posent à lui avec sérieux, prudence et compétence.

M. Shaw (Royaume-Uni)

Je voudrais maintenant, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue au Sous-Secrétaire, M. Djermakoye. La délégation britannique connaît bien les éminentes qualités de ce dernier du fait de sa participation active aux travaux du Comité des Vingt-Quatre. Nous sommes certains que sa contribution se révélera particulièrement utile aux délibérations du Conseil de tutelle.

En concluant, je voudrais une fois encore remercier tous les représentants qui sont ici, ainsi que notre Sous-Secrétaire, pour l'hommage émouvant qu'ils ont bien voulu rendre à la mémoire du regretté Francis Brown. Ma délégation a écouté ces paroles avec gratitude et une profonde émotion. Je puis vous assurer qu'elle les transmettra au représentant permanent du Royaume-Uni, au Gouvernement de Sa Majesté ainsi qu'à Mme Brown et à sa famille.

ORGANISATION DES TRAVAUX

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je voudrais maintenant appeler l'attention des membres du Conseil sur l'ordre du jour provisoire qui a été préparé par le Secrétariat en date du 10 mai 1967.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour présenté est adopté pour cette trente-quatrième session.

M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Les travaux de la trente-quatrième session du Conseil de tutelle se placent en une période où les peuples qui demeurent encore sous le joug colonial sont appuyés par toutes les nations éprises de paix et de liberté ainsi que par l'Organisation des Nations Unies; elle a lieu en un moment où cette lutte est particulièrement âpre pour l'indépendance et la liberté, ainsi que pour la mise en oeuvre de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Après l'adoption de cette Déclaration historique, le mouvement de libération nationale des peuples asservis a fait des progrès sensibles et de nombreux pays nouvellement indépendants sont apparus sur la carte du monde. Il va de soi que le processus d'effondrement de plus en plus rapide du système colonial est, au premier chef, le résultat du combat mené par les peuples eux-mêmes, mais il est également incontestable que l'Organisation des Nations Unies a elle aussi joué un rôle politique dont je ne veux pour preuve que le fait que depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en 1960, près de 50 millions d'êtres humains ont secoué la chaîne coloniale, et plus de 20 nouveaux Etats indépendants sont apparus. A l'actif de notre Organisation il faut inscrire des décisions anticoloniales importantes telles que la reconnaissance de la légalité de la lutte des peuples pour leur indépendance et leur liberté, l'appel adressé à tous les Etats de leur accorder l'aide morale et matérielle dans la lutte qu'ils mènent pour la liberté, à savoir la condamnation du colonialisme et de ses manifestations : l'apartheid et le racisme en tant que crimes contre l'humanité et que menaces à la paix et à la sécurité internationales; la condamnation des monopoles internationaux, la condamnation des activités militaires des puissances coloniales sur les territoires non autonomes, et d'autres mesures encore.

Dans les efforts de l'Organisation pour la décolonisation, quelle place occupe donc le Conseil de tutelle, organe appelé, conformément à la Charte, à contribuer au progrès économique et social des territoires sous tutelle et au progrès sur la voie de l'autonomie et de l'indépendance?

M. Chakhov (URSS)

Les faits montrent, ne serait-ce que pour les dernières années, que le Conseil de tutelle joue un rôle de frein sur la voie de l'indépendance et de la libération des territoires sous tutelle, du fait des efforts déployés ici par les puissances coloniales. En fait, nos activités diffèrent profondément de celles que mène l'ONU de façon générale pour la liquidation des derniers vestiges des régimes coloniaux. Sans crainte de me tromper, je puis dire que le Conseil de tutelle est à l'Organisation le dernier oasis où les colonialistes se sentent tout à fait à l'aise, comme par le passé, où la lettre et l'esprit des décisions adoptées sont en contradiction manifeste avec l'esprit des temps et avec l'esprit de nombreuses décisions de l'Organisation quant à la décolonisation.

Les activités du Conseil de tutelle ne reflètent pas les changements radicaux qui sont survenus dans le monde depuis une vingtaine d'années et cela par la faute des puissances colonialistes. C'est en effet de leur faute si le Conseil n'a pas contribué comme il l'aurait dû à la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. D'ailleurs, si nous comparons les décisions de la dernière Assemblée générale et de la trente-troisième session du Conseil de tutelle, il est facile de constater les différences existant entre les activités de ces deux organes importants en matière de décolonisation. Lorsqu'on prend connaissance des travaux du Conseil on comprend tout de suite le sens des mots prononcés par le Secrétaire général de l'Organisation à l'ouverture des travaux du Comité spécial des Vingt-Quatre cette année. Il a déclaré notamment que les échecs de l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation s'expliquent, non par l'insuffisance des efforts de l'ONU, mais par la répugnance des puissances coloniales à mettre en oeuvre la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette déclaration n'est pas le fait du hasard car les faits montrent que les puissances coloniales font tout pour saper les nombreuses décisions de l'ONU tendant à éliminer, le plus tôt possible, les derniers vestiges du colonialisme. Ces puissances ont recours à toutes sortes de manoeuvres et ne reculent devant aucun procédé pour prolonger leur domination coloniale dans les territoires sous tutelle, et tout ceci pour protéger leurs intérêts économiques, militaires et stratégiques.

M. Chakhov (URSS)

Le Conseil de tutelle s'est transformé en un organe qui est devenu une chambre d'enregistrement des propositions des puissances coloniales, pour faire des territoires sous tutelle des annexes économiques des métropoles et des bases militaires des puissances coloniales, appelé à défendre les intérêts des monopoles américains, anglais, australiens et autres dans les territoires mêmes et dans les régions de l'océan Pacifique et de l'Extrême-Orient. Ayant transformé la plupart des territoires sous tutelle en bases militaires, les Etats-Unis et leurs partenaires de l'agression du Sud-Est asiatique se servent de ces territoires, ainsi que de territoires non autonomes tels que Guam, dans leur guerre sordide contre le peuple du Viet-Nam et contre les autres peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance.

M. Chakhov (URSS)

Le Conseil de tutelle méconnaît les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui exigent des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande l'exercice, pour les peuples des Territoires sous tutelle et des Territoires non autonomes, de leur droit à l'autonomie et à l'indépendance. En fait, le Conseil de tutelle ne fait rien pour liquider le colonialisme; il contredit par là toute la politique de l'ONU qui tend à l'élimination immédiate des régimes coloniaux sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Le fait que le Conseil de tutelle se soit transformé en un bras de la politique impérialiste des puissances administrantes n'est pas étonnant, étant donné que la majorité au sein de ce Conseil appartient aux puissances coloniales. Ce sont ces pays qui imposent au Conseil toutes les décisions qui leur plaisent et rejettent toute proposition dynamique tendant à mettre rapidement en oeuvre la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV). Nous ne pouvons même pas exprimer l'espoir que la présente session du Conseil de tutelle puisse prendre des décisions répondant aux intérêts des peuples des Territoires sous tutelle, mais il nous semble être de notre devoir d'exiger du Conseil qu'il commence à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session, non plus sur la base des rapports des puissances administrantes qui déforment la vérité, mais en se demandant plutôt comment ces puissances appliquent les résolutions de la vingt et unième session de l'Assemblée générale à l'égard des Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru. Je songe aux résolutions 2226 (XXI) et 2227 (XXI) ainsi qu'à la résolution générale de l'Assemblée [2189 (XXI)] sur l'état d'exécution de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ces trois résolutions donnent aux peuples coloniaux le droit à l'indépendance et à l'autonomie et exigent des puissances administrantes la mise en oeuvre de toute une série de mesures tendant à surmonter les obstacles qui se dressent encore sur la voie de l'élimination des régimes coloniaux dans les Territoires sous tutelle et les autres territoires coloniaux.

M. Chakhov (URSS)

C'est la raison pour laquelle nous voudrions que, lors de l'examen de toutes ces questions sur la situation d'un **Territoire** sous tutelle quel qu'il soit, qu'il s'agisse des Îles de l'Océan Pacifique, de la Nouvelle-Guinée ou de Nauru, le Conseil examine en même temps la résolution de l'Assemblée générale relative au territoire donné pour que nous puissions savoir comment les puissances administrantes mettent en oeuvre ces décisions ou comment elles ont l'intention de le faire. Cette façon de procéder permettrait tout d'abord de mettre à nu la situation réelle dans les Territoires sous tutelle inscrits à l'ordre du jour et de gagner du temps en nous débarrassant de la nécessité de fouiller dans l'accumulation de données qui nous sont fournies dans les rapports des puissances administrantes et qui n'ont qu'un but, celui de détourner le Conseil du fond de l'affaire, qui est de savoir comment les puissances administrantes appliquent la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que les décisions de la dernière session de l'Assemblée générale qui les invitent à prendre des mesures pour faire cesser les agissements criminels des monopoles internationaux dans ces territoires, pour liquider les bases militaires et pour mettre fin à toutes activités militaires comme étant incompatibles avec les principes de la Charte de l'ONU.

Nous voudrions donc faire porter nos efforts sur tout ce qui permettra aux populations de ces territoires de se libérer du joug colonial, et sur ce qui les gêne le long de la voie qui les conduit à la liberté et à l'indépendance.

Voilà ce que nous voulions dire sur l'organisation des travaux de la trente-quatrième session du Conseil de tutelle.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations, je considérerai que nous suivrons d'aussi près que possible l'ordre des travaux qui a été fixé par le Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je conclus également que les représentants de l'Union soviétique et du Libéria reconnaissent que les points inscrits ici sont en fait séparés : ils peuvent donc être mis en discussion séparément et des projets de résolution peuvent être présentés séparément sur ces points par tout membre du Conseil qui souhaite le faire.

M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai à faire qu'une observation d'ordre général que j'aurais peut-être dû présenter plus tôt au titre du point 1 de l'ordre du jour. Au cours des deux ou trois dernières années, ma délégation a toujours souhaité vivement que les institutions spécialisées participent aux travaux du Conseil. Elles ont en effet joué un rôle important au cours des vingt dernières années, à plusieurs occasions, et je serais très reconnaissant au Conseil de permettre aux représentants de ces institutions ici présents, s'ils ont des commentaires substantiels à présenter sur les déclarations faites devant le Conseil ou quant aux renseignements fournis par les autorités administrantes, de prendre la parole, à un moment donné, au cours des délibérations du Conseil.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je crois que cette procédure a été suivie par le passé. J'espère que les représentants des institutions spécialisées seront prêts, en temps voulu, à présenter leurs observations.

Je voudrais maintenant souhaiter personnellement la bienvenue à mon ami et distingué collègue de l'Australie que nous croyions avoir perdu. C'est un très grand plaisir que de le revoir parmi nous, et il semble que le repos qu'il a pris lui a permis de faire provision d'énergie. Je peux donc compter que sa contribution nous permettra d'accélérer nos travaux.

Je tiens également à dire que j'estime que M. Gashignard fait partie du Conseil de tutelle depuis longtemps; c'est la raison pour laquelle je ne lui ai pas adressé spécialement des souhaits de bienvenue. Je l'accueille maintenant avec plaisir au sein du Conseil et je sais que les responsabilités qui lui incombent sont placées en d'excellentes mains.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi de vous remercier en peu de mots, Madame la Présidente, de vos aimables paroles de bienvenue. En effet, je ne m'attendais pas à être ici aujourd'hui; c'est un très grand plaisir pour moi que de me retrouver parmi mes amis de longue date, même si c'est un plaisir inattendu. Vous pouvez compter sur moi pour faire tout ce qui est en mon pouvoir afin d'accélérer les travaux du Conseil et vous apporter mon concours, Madame la Présidente.

M. McCarthy (Australie)

Je voudrais également souhaiter la bienvenue, ce que j'ai omis de faire auparavant, à notre distingué Sous-Secrétaire. Nous connaissons fort bien sa réputation, nous savons qu'il est particulièrement compétent pour s'acquitter de ses fonctions et ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider dans sa tâche.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Notre prochaine séance aura lieu mercredi 31 mai à 10 h 30, date à laquelle nous examinerons la situation de la Nouvelle-Guinée.

La séance est levée à 12 h 40.